

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

25/04/2019

N° E19000031 /95

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE
CERGY-PONTOISE

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

Vu enregistrée le 23 avril 2019, la lettre par laquelle M. le Préfet du Val-d'Oise demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Demande d'autorisation d'exploiter un bâtiment à usage d'entrepôt et de bureaux par la société LINKCITY sur la commune de Persan ;

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la liste départementale d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établie par la commission du Val d'Oise pour l'année 2019, arrêtée le 15 novembre 2018 ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Madame Anaïs SOKIL est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à M. le Préfet du Val-d'Oise et à Madame Anaïs SOKIL.

Fait à Cergy, le 25/04/2019

Le Président,

signé

G. Hermitte

Pour ampliation
Le greffier

